

Demande de dépassement budgétaire de Fr. 97'000.- pour l'installation et la location en 2016 de pavillons préfabriqués pour loger deux classes au Gros-Seuc

1. PRÉAMBULE

L'augmentation des effectifs et le fonctionnement de l'École primaire de Delémont (EPD) exigent l'ouverture à la rentrée 2016 de deux unités de classes sur le site du Gros-Seuc, qui est actuellement saturé. Des pavillons préfabriqués seront installés sur l'espace vert situé entre le bâtiment scolaire et les halles de gymnastique. Les frais y relatifs imputés en 2016 et non prévus au budget de fonctionnement font l'objet de la présente demande de crédit.

2. JUSTIFICATION DES BESOINS

Suite à la demande de la Commission de l'école primaire de Delémont, le Canton a délivré une autorisation d'ouverture d'une classe supplémentaire au Gros-Seuc pour la rentrée 2016, pour répondre à l'augmentation des effectifs 4P dans le secteur de la ville desservi par cette école. Simultanément, une classe de soutien doit être rapatriée du Château au Gros-Seuc pour équilibrer les possibilités d'accueil, soit deux classes sur chacun des sites. La salle libérée au Château sera utilisée pour le co-enseignement ainsi que les leçons d'appui et de soutien ambulatoire.

Le bâtiment du Gros-Seuc est saturé et aucun local dans les bâtiments avoisinants n'est disponible à long terme ou ne permet un fonctionnement satisfaisant de l'enseignement, tout en maintenant au Gros-Seuc les sessions bilingues et les sessions d'enrichissement. De plus, l'organisation des leçons d'appui et de soutien dans le bâtiment ne peut se faire sans dispenser ces heures dans les couloirs du bâtiment.

Finalement, un déplacement des sessions bilingues ou de la session d'enrichissement sur un autre site de l'EPD n'est pas envisageable en raison du fonctionnement de ces structures. Les sessions bilingues doivent disposer de deux salles dans le même bâtiment en raison de leur succès et cela n'est pas possible au Château. La session enrichissement doit également avoir deux salles, dont une de travaux manuels entièrement équipée, et avoir accès à un espace de stockage considérable. Tous les critères sont réunis au Gros-Seuc et non au Château.

3. DESCRIPTION DU PROJET ET COÛTS

Il est donc nécessaire d'aménager deux classes dans des pavillons préfabriqués, contenant deux salles de classe de minimum 64 m², des vestiaires et des blocs sanitaires, qui seront implantés sur l'espace vert situé entre le bâtiment scolaire et les halles de gymnastique du Gros-Seuc. Sous réserve d'une réduction des effectifs pour les prochaines années scolaires, ces deux classes resteront dans les pavillons préfabriqués au plus tard jusqu'à l'ouverture d'un nouveau bâtiment scolaire, prévue dès 2020, en principe aux Arquebusiers. La direction de l'École primaire a effectué une recherche approfondie de locaux disponibles dans les bâtiments voisins du Gros-Seuc ; ceux-ci ne peuvent pas être mis à disposition de façon durable ou leur situation ne convient pas au statut des élèves concernés.

Vu les délais administratifs nécessaires, les pavillons scolaires ne pourront pas être ouverts avant la rentrée du 17 octobre 2016, après les vacances d'automne. Dans cette attente, les sessions bilingues seront déplacées à l'école des Traversins, dans la classe du sous-sol. Cette solution ne peut être durable, car les quatre autres classes de ce bâtiment ont besoin de cette salle pour pouvoir dispenser certains de leurs cours. Un appel d'offres auprès des fournisseurs des pavillons a été réalisé. Les prestations à financer en 2016 et non prévues au budget de fonctionnement sont estimées comme suit (fourchette de +/- 10 %, avec la TVA à 8 % et indexés au taux de juin 2016), avec mention des rubriques budgétaires concernées par un dépassement :

Prestations	Coûts	Rubrique budget	Remarques
Génie civil pour les fondations hors gel et les fouilles de raccordement	Fr. 20'000.-	0511.314.01	La remise en état après démontage (estimation Fr. 11'000.-) sera inscrite dans un budget de fonctionnement lorsque la date sera connue.
Transport et montage des pavillons, y c. camion-grue	Fr. 20'000.-	0511.314.01	Le démontage et le transport retour (estimation Fr. 20'000.-) seront inscrits dans un budget de fonctionnement lorsque la date sera connue.
Raccordements électricité, eau et internet	Fr. 12'000.-	0511.314.01	
Équipement des classes : bancs, chaises, pupitre et tableau	Fr. 20'000.-	0510.311.01	Ce mobilier pourra être réutilisé dans le futur nouveau bâtiment scolaire.
Location 5 mois	Fr. 25'000.-	0511.316.01	Locaux provisoires (août – septembre) et pavillons (octobre – décembre). Les locations dès début 2017 seront portées aux budgets respectifs.
Total	Fr. 97'000.-		

4. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, ces pavillons préfabriqués sont indispensables au bon fonctionnement de l'École primaire de Delémont. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission d'école, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de dépassement budgétaire de Fr. 97'000.- et l'arrêté y relatif. Le préavis de la Commission des finances sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2016

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 27 juin 2016 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 20 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'Ecole primaire ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. La demande de dépassement budgétaire de Fr. 97'000.- pour l'installation et la location en 2016 de pavillons préfabriqués pour loger deux classes au Gros-Seuc est acceptée.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 août 2016